Docusign Envelope ID: 851341D8-2DEE-4B16-A286-D2FF3105563F

ABC
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20 000 euros
Siège social : 7 Allée Alain Guénant - 85180 LES SABLES-D'OLONNE
948 397 245 RCS LA ROCHE SUR YON

EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le trente septembre,

A huit heures,

Les associés de la Société **ABC**, Société par Actions Simplifiée au capital social de 20 000 euros, divisé en 200 actions de 100 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social sis 7 Allée Alain Guénant - 85180 LES SABLES-D'OLONNE, sur convocation faite par la Présidente à chaque associée.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associées présentes.

L'Assemblée est présidée par la Société BCF, Présidente, représentée par ses Cogérants, Madame Céline BROSSET et Monsieur Frédéric BROSSET, en sa qualité de Présidente.

La Société AUDITION CALOHARD, représentée par sa Gérante, Madame Mélyne CALOHARD, est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associées présentes, représentées ou ayant voté par correspondance possèdent 200 actions sur les 200 actions ayant le droit de vote.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

[…]

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **[…]**
- **Constatation de la reconstitution des capitaux propres,**
- **[…]**

Paraphe MCB Paraphe MFB

Docusign Envelope ID: 851341D8-2DEE-4B16-A286-D2FF3105563F

[…]

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[…]

DEUXIÈME RÉSOLUTION

[…] / […]

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 30 juin 2025 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

[…] / […]

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées*.**

[…]

Acte sous signature électronique via le procédé DOCUSIGN, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code Civil.

Copie certifiée conforme, la Présidente

Signé par :
Madame Céline BROSSET
93ABB15287DC431...

Signé par :
Monsieur Frédéric BROSSET
4E1B324DF8374A7...